

# La Gazette Associative

SITE DE L'ÉCOLE

N° 113

Mars 2022



Agenda!



**Photos de classe**  
Commande en ligne jusqu'au 5 avril 2022  
<https://studioguillet.lumys-scolaire.photo>

SAM	02/04/2022	Matinée travaux
DIM	1 <sup>er</sup> /05/2022	Marché du 1 <sup>er</sup> mai
DIM	26/06/2022	Kermesse
SAM	09/07/2022	Matinée travaux

**Saucissons / Bières**  
Bons de Commande et règlements à rapporter  
jusqu'au 5 avril 2022 aux enseignants

## Venansaltaise

Merci à tous les coureurs, tous nos partenaires et tou(te)s nos petit(e)s hommes et femmes vert(e)s pour cette superbe matinée et tous ces beaux moments de partage !!!

ON SE DONNE RDV LE 19 MARS 2023 POUR LA 3<sup>ème</sup> EDITION 😊



### Marché de Printemps

Dimanche 1<sup>er</sup> Mai 2022  
De 9h00 à 12h00 à Venansault  
Parking devant l'école Louis Chaigne - Rue de St André

Saucisson, Fruits / Légumes, Muguet, Miel, Pain cuit au feu de bois, Fouace, Objets en bois, Gaufres, Bonbons, Plantes de légumes fruits et fleurs

**CONCOURS GÂTEAUX**  
Thème : CHATEAU  
2 catégories : Maternelle CP // Primaire  
OUVERTS À TOUS LES ENFANTS jusqu'au CM2  
N'hésitez pas à demander le règlement\*  
Vote du Jury à 11h00  
\*Information/Inscription : apel.venansault@gmail.com

Divers Jeux en accès libre pour petits et grands

Pêche à la ligne, Maquillage

Organisé par la Parioisse et l'école privée Louis Chaigne

Nous aurons besoin de bénévoles pour les stands

### Règlement du Concours de Gâteaux

Thème : CHATEAU

Le concours de gâteaux est organisé à l'occasion du Marché de Printemps qui aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022 sur le parking devant l'école Louis Chaigne.

**Participants et conditions**  
Le concours est ouvert gratuitement aux enfants jusqu'au CM2, sous 2 catégories (maternelles-CP // primaires) avec l'autorisation des parents.

**Inscription**  
Les participants\*\* devront s'inscrire auprès des enseignants ou par mail à apel.venansault@gmail.com avant le 25 avril 2022.

**Organisation**  
Les gâteaux devront être déposés le dimanche 1<sup>er</sup> mai avant 10h15 au stand prévu à cet effet. Les gâteaux doivent être préparés dans le respect des règles élémentaires d'hygiène tant pour leur confection que pour leur transport.

**Vote**  
Les gagnants de chaque catégorie (maternelles-CP // primaires) seront sélectionnés en fonction de 3 critères : respect du thème, aspect du gâteau et originalité.  
Le jury sera composé de 3 personnes : 1 membre Apel, 1 membre paroisse et 1 membre équipe enseignante.

**Prix**  
La remise des prix se fera sur place à 11h00.  
Un prix sera remis au 1<sup>er</sup> premier lauréat\* de chaque catégorie.

\*Les gagnants autorisent par avance et sans contrepartie financière de l'APEL à utiliser à des fins promotionnelles leur nom ou photographie du gâteau. La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. Tout recours sera expressément soumis à l'application souveraine des organisateurs.  
Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et Libertés ».  
\*\*Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce concours sont néanmoins à la prise en compte de leur participation. Néanmoins, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des données les concernant, en écrivant à : APEL Venansault 9 rue de Saint André 85130 Venansault.

9 rue de St André  
85130 VENANSAULT  
e-mail : apel.venansault@gmail.com